

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 2 OCTOBRE 2012 À 20 H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent: Monsieur Jean Perron, conseiller, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2012

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 septembre 2012

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 4 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 1 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogations mineures au 5, 2^e Rue, lot numéro 901-534

6.3 Dérogation mineure au 15, rue des Pins, lot numéro 861-30-2

6.4 Présentation du projet de Règlement numéro 10350-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

6.5 Approbation des dépenses et travaux pour fins de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Amélioration de la route de Fossambault

6.6 Demande d'ajustement des honoraires professionnels / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal et mise aux normes des étangs aérés / CIMA+

6.7 Assurances générales / Attestation relative au schéma de couverture de risques incendie

7. PARTIE INFORMATIVE

8. AFFAIRES DIVERSES

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

195-10-2012

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant:

- 5.5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

196-10-2012

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2012

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de septembre 2012 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2012

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 septembre 2012 et les invite à le consulter.

197-10-2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 septembre 2012

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 septembre 2012 totalisant 262 323,10 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200586 à ENB 1200645.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2012 totalisant une somme de 262 323,10 \$ et la liste des engagements ENB 1200586 à ENB 1200645, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

198 10-2012

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 4 / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 4 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et datée du 20 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 38 732,09 \$ plus taxes à la firme *Les Entreprises Paradis Paysagistes Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

199-10-2012

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 1 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 1 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 24 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 262 271,90 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 30 septembre 2012 et les invite à les consulter.

6. **AFFAIRES COURANTES**

200-10-2012

6.1 **Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 20 septembre et de la rencontre extraordinaire par courriel terminée 1^{er} octobre 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent aux tableaux synthèses annexés au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU à l'exception des demandes suivantes pour lesquelles le conseil a donné son approbation;

- PIIA 2012-071;
- PIIA 2012-072.

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

201-10-2012

6.2 **Dérogations mineures au 5, 2^e Rue, lot numéro 901-534**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 5, 2^e Rue et désigné sous le lot numéro 901-534, laquelle vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 2,40 mètres d'une ligne arrière de terrain alors que la norme réglementaire maximale pour la marge latérale dans la zone concernée (66-V) est de 3,0 mètres;

ATTENDU QUE la dérogation vise aussi à permettre un bâtiment d'une hauteur de 7,95 mètres alors que la hauteur maximale autorisée pour un terrain de 278,7 m² et plus est de 7,3 mètres;

ATTENDU QUE la dérogation vise également à permettre un bâtiment dont la hauteur entre le sol naturel et le solin est de 6,30 mètres alors que la hauteur maximale autorisée est de 4,11 mètres pour un bâtiment à étage.

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet des présentes demandes de dérogation sont les articles 17.3.4 et 17.4.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et leurs amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les présentes demandes de dérogation le 20 septembre 2012 et recommande au conseil municipal de les refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du CCU à l'effet de refuser les demandes de dérogation mineure déposées sur le lot numéro 901-534.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

202-10-2012

6.3 Dérogation mineure au 15, rue des Pins, lot numéro 861-30-2

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 15, rue des Pins, et désigné sous le lot numéro 861-30-2, laquelle vise à permettre un garage d'une superficie de 91,30 m² alors que la superficie maximale autorisée pour ce bâtiment correspondant à 50 % de la superficie du bâtiment principal est de 85,22 m².

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande de dérogation est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 20 septembre 2012 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU le caractère mineur de la dérogation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 861-30-2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Présentation du projet de règlement numéro 10350—2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

La conseillère Hélène Thibault fait la présentation du projet de règlement numéro 10350—2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

203-10-2012

6.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Amélioration de la route de Fossambault

ATTENDU QUE la Ville a reçu confirmation du ministère des Transports du Québec de l'octroi d'une subvention de 10 000 \$, le 26 juillet 2012, dossier no 00019350-1 – 22010 (03) – 2012-06-28-40, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route de Fossambault pour un montant de 275 975,44 \$ plus taxes, dont un montant de 10 000 \$ subventionné par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE le conseil joigne à la demande de subvention les copies de pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à signer les documents pertinents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

204-10-2012

6.6 Demande d'ajustement des honoraires professionnels / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal et mise aux normes des étangs aérés / CIMA+

Dans le cadre des travaux de réfection du poste de pompage principal et de mise aux normes des étangs aérés, la Ville a reçu une demande d'ajustement des honoraires professionnels.

ATTENDU QUE les modifications apportées au projet, suite à l'octroi du contrat, ont demandé un surplus de travail substantiel à nos consultants CIMA+;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de pompage du poste principal a été plus importante que prévue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer, à la firme CIMA+, une somme forfaitaire de 83 250 \$ plus taxes pour des honoraires professionnels supplémentaires;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

205-10-2012

6.7 Assurances générales / Attestation relative au schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a complété la première année de mise en œuvre de son schéma de couverture de risques le 22 avril 2011;

ATTENDU QUE lors de cette première année, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac devait compléter cinq actions contenues à son plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a compétence pour la protection contre l'incendie sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac et que cette dernière, via son service de sécurité incendie, devait compléter les autres actions visant la prévention et l'intervention;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme que les cinq actions prévues à la première année de son plan de mise en œuvre ont été complétées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au courtier d'assurance, PMT Roy Assurances et Services financiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Discours sur la situation financière

Monsieur le maire informe la population qu'il prononcera son discours sur la situation financière lors de la séance ordinaire du conseil le mardi 6 novembre prochain.

7.2 Fête de l'Halloween

Monsieur le maire invite les automobilistes à la prudence lors de la fête de l'Halloween. Les enfants seront plus nombreux dans les rues et ils peuvent oublier les règles de sécurité piétonnières les plus élémentaires lorsqu'ils sont distraits.

7.3 Mention de félicitations, Sara-Maude Juneau

Monsieur le maire mentionne que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est fière de la nomination de Sara-Maude Juneau, athlète de notre milieu, au temple des grandes joueuses de golf du prestigieux circuit de la LPGA. *Toutes nos Félicitations à Sara-Maude Juneau.*

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 30, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. La demande de permis pour une maison unifamiliale jumelée sur la rue Martigny.
2. Le déversement d'égout dans le lac au printemps.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 35.

206-10-2012

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 35.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier